



FINANCEMENTS

• **ANAH :**

	« Très modestes »	« Modestes »
Montant maximum de subvention	15 400 €	11 000 €

- **Autres aides :** CCAS, Caisses de retraite complémentaires...
- **Prêt complémentaire (ATRIOM) :** prêt social garanti État, taux préférentiel, remboursement jusqu'au 85ème anniversaire, prise en charge des mensualités par l'Allocation de Logement Sociale possible.



Motorisation de volets



Rampe d'accès



Douche adaptée



Vous voulez **adapter votre logement à la perte d'autonomie** ?

Contactez la DEAL sur le site
www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr



ou par mail à
mpa.deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr



CONTACTS

Muriel AMBRY
0590 99 43 93

Marie-Hélène BALTUS
0590 99 46 34

Evelyne SOMMIER
0590 99 43 35

Evelyne URIE
0590 99 43 48

Avec MaPrimeAdapt' mon logement évolue avec moi



MaPrimeAdapt'

Ma vie change, mon logement s'adapte

Édition mars 2025



CONDITIONS : GÉNÉRALITÉS



Propriétaire occupant (titulaire d'un droit réel)

ou

Locataire du parc privé



À partir de 70 ans sans conditions de GIR

ou

Personnes en situation de handicap sans condition d'âge

ou

Personnes âgées de 60 à 69 ans sous conditions de GIR



Résidence principale

Pas de condition d'ancienneté du logement



CONDITIONS DE RESSOURCES AU 1ER JANVIER 2025

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de ressources	
	« Très modestes » <i>(prévus à l'article 1er de l'arrêté du 24 mai 2013)</i>	« Modestes » <i>(prévus à l'article 2 de l'arrêté du 24 mai 2013)</i>
1	17 173 €	22 015 €
2	25 115 €	32 197 €
3	30 206 €	38 719 €
4	35 285 €	45 234 €
5	40 388 €	51 775 €
Par personne supplémentaire	5 094 €	6 525 €



TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

Adaptation de la salle de bain

Installation d'une douche de plain-pied en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée, rehausse des toilettes, pose de carrelage ou revêtement antidérapant, mise en place d'un lavabo adapté et pose de barres d'appui et mains courantes.

Accessibilité

Création d'une rampe d'accès, installation d'un monte escalier, d'un ascenseur, d'un monte-personne ou bien d'une plateforme élévatrice, amélioration de la circulation intérieure (élargissement de passages), aménagement d'une pièce, motorisation des volets roulants, installation ou adaptation des systèmes de commande (installations électriques, d'eau, de gaz et de chauffage, signalisation, alerte, interrupteurs) de fermeture et d'ouverture (portes, fenêtres, volets, interphones), chemins lumineux.

Autres travaux y compris extérieurs

Création d'une pièce supplémentaire, création d'une unité de vie, installation de meubles pour personnes à mobilité réduite, élargissement ou aménagement de parking, aménagement du cheminement extérieur.



OPÉRATEURS HABILITÉS/AGRÉÉS PAR L'ANAH

Le demandeur doit obligatoirement recourir à un opérateur habilité par l'Anah. Ce choix se fait sur le site monprojet.anah.gouv.fr

Organisme	Adresse	Téléphone	Mail
SARL C2R Atelier Urbanisme	35 Résidence Karukéra Boulevard de l'Amitié des Peuples de la Caraïbe 97110 POINTE-À-PITRE	0590 21 48 48	c2r.gpe@c2r-urba.fr
SARL SOLUTION S	62, Boulevard du Général de Gaulle 97190 LE GOSIER	0696 88 14 41	mpa.solutions.dom@gmail.com
SAS CONSEILS HABITAT	772, rue Henri BECQUEREL ZI de Jarry – Immeuble Moving 97122 BAIE-MAHAULT	0590 81 49 83	info@conseils-habitat.com conseils.habitat.guadeloupe@gmail.com
SAS LTC	2, Jardin de Convenance 97122 BAIE-MAHAULT	0590 82 93 36	secretariatltc@gmail.com
SAS SAJIS	11, Rue Pierre GEDEON 97122 BAIE-MAHAULT	07 61 65 23 51	sajis.contact@gmail.com
VAUSS STUDIO	Résidence Jean-Ignace Appart. B. 32, Pointe à Bacchus 97170 PETIT-BOURG 26 Impasse de l'Usine Dolé 97113 GOURBEYRE	0690 16 76 91	jeromecancan@hotmail.com direction@bkworks.fr

Cet opérateur est chargé de vous accompagner dans votre projet et déposer votre demande de subvention auprès de la DEAL (délégation locale de l'Anah)